



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

Pau, le 28/08/2020

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2020, **17** décès sont à déplorer sur les routes du département. Au regard de ce bilan, le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 23 août, on compte **502** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **595** blessés et **126** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont toujours principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé **193** accidents) et des refus de priorités (qui ont causé **145** accidents).

Durant la semaine du 17 août au 23 août 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **165** excès de vitesse ;
- **13** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **13** délictuelles ;
- **5** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **6** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **11** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **13** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **44** suspensions du permis de conduire.

Depuis le début de l'année, l'accidentologie concernant les vélos a fortement augmenté dans le département.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Les équipements de protection sont ainsi essentiels. En cas de chute, on évite les blessures graves. Il faut rappeler cela à vos enfants :

- Bien s'équiper pour se protéger : s'ils ont moins de 12 ans, ils ont l'obligation de porter un casque. Au-delà de cet âge, le port du casque est très fortement recommandé. Pour plus de sécurité, ils peuvent porter des coudières, genouillères, gants et protège-poignets pour limiter les risques de blessures.
- Se rendre visible : s'équiper d'un gilet jaune rétro réfléchissant.
- Être prudent quand ils circulent sur la route : respecter la signalisation (panneaux, feux...), rouler à droite de la chaussée, utiliser les pistes cyclables et indiquer son changement de direction en tendant le bras.



Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)